



## Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie B.3.1

**N° de la demande :** 2008-2423  
**Demande :** B.3.1 (modification de l'étiquette du produit – augmentation de la dose d'application)  
**Produit :** Liberty 150 SN Herbicide  
**Numéro d'homologation :** 28837  
**Matière active (m.a.) :** Glufosinate d'ammonium (GLG)  
**N° de document de l'ARLA :** 1768059

### But de la demande

La présente demande vise à augmenter la dose d'application de la préparation commerciale appelée Liberty 150 SC Herbicide and Crop Desiccant MP (numéro d'homologation 24081) et de deux copies d'étalon, à savoir Liberty 150 SN Herbicide and Crop Desiccant (numéro d'homologation 26694) et Liberty 150 SN Herbicide (numéro d'homologation 28837), sur les variétés de canola résistantes au glufosinate d'ammonium afin de supprimer les mauvaises herbes vivaces.

### Évaluation des propriétés chimiques

Aucune évaluation des propriétés chimiques n'est requise pour la présente demande.

### Évaluations sanitaires

L'un des produits de formulation de ce produit doit être supprimé d'ici fin 2008. Le profil de toxicité devrait rester sensiblement le même, et ce changement ne requiert pas de données sur la toxicité.

La proposition de modification de l'étiquette du Liberty 150 SN Herbicide ne devrait pas entraîner d'augmentation de l'exposition professionnelle au glufosinate d'ammonium par rapport au profil d'utilisation actuellement homologué. Aucun risque inacceptable n'est anticipé si les travailleurs suivent les instructions sur l'étiquette et portent l'équipement de protection individuelle qui y est indiqué.

Aucune donnée nouvelle sur les résidus n'a été soumise pour soutenir la demande d'augmentation de la dose pour les variétés de canola résistantes au glufosinate d'ammonium sur l'étiquette du Liberty 150 SN Herbicide. À la place, on a réexaminé dans le cadre de cette requête les données précédemment étudiées issues des essais sur le terrain réalisés dans et sur le canola. D'après les données relatives aux résidus produits à des doses allant jusqu'à 2000 g de m.a./ha, on ne prévoit aucune augmentation de l'importance des résidus de glufosinate d'ammonium et de métabolites dans ou sur le canola résistant au glufosinate

d'ammonium. Aucune augmentation de l'exposition alimentaire ne devrait donc avoir lieu.

### **Évaluation environnementale**

Aucune nouvelle donnée environnementale n'a été soumise afin de soutenir l'augmentation de la dose d'application du Liberty 150 SN Herbicide (numéro d'homologation 28837). Il n'a pas été nécessaire d'effectuer d'évaluation environnementale, car les concentrations d'exposition environnementale calculées pour le nouveau profil d'utilisation sont inférieures à celles calculées pour la dose actuellement homologuée. Par conséquent, l'emploi de la présente préparation commerciale ne devrait pas accroître l'exposition environnementale au glufosinate d'ammonium par rapport à l'utilisation homologuée, et l'on ne prévoit aucune augmentation des risques environnementaux. Les préoccupations environnementales sont atténuées par l'étiquette en vigueur.

### **Évaluation de la valeur**

Des justifications scientifiques ont été soumises dans la demande 2008-2421 afin d'appuyer l'augmentation de la dose maximale de la première application de 500 g de m.a./ha à 600 g de m.a./ha pour les deux applications sur l'étiquette du produit étalon Liberty 150 SN and Crop Desiccant MP. Ces justifications sont également jugées applicables au Liberty 150 SN Herbicide.

**Efficacité :** Pour une application unique, les doses homologuées sont de 200, 300, 400, 500 et 600 g de m.a./ha, lesquelles dépendent du spectre des mauvaises herbes, de l'étape de croissance des mauvaises herbes ou du niveau de suppression souhaité. La dose de 600 g de m.a./ha est destinée à l'élimination améliorée des parties érigées du chardon canadien et à la lutte contre les populations denses de chiendent tout au long de la saison. Par conséquent, l'application d'une dose de 600 g de m.a./ha pour la première des deux applications (la seconde restant à 500 g de m.a./ha) peut se justifier sur le plan de l'efficacité.

**Tolérance des cultures :** Les cultures de canola résistantes au glufosinate d'ammonium traitées avec une application unique de Liberty 150 SN Herbicide and Crop Desiccant MP à une dose de 400, 750 et 1 500 g de m.a./ha ont respectivement produit un rendement moyen de 123 %, 122 % et 123 % par rapport au traitement témoin sans mauvaises herbes (numéro de demande : 1998-0863; numéro de l'ARLA : 1641364). Il est donc raisonnable de conclure que ces données appuient le scénario à deux applications pour un dosage saisonnier maximum de 1100 g de m.a./ha du point de vue de la résistance des cultures.

### **Conclusion**

Après avoir examiné tous les renseignements fournis, l'ARLA est en mesure d'appuyer les changements proposés concernant l'étiquetage.

### **References**

PMRA 1611182: Rationale for a waiver from provision of additional efficacy and non-

safety adverse effects data. Bayer CropScience Inc. DACO 10.2.3.1, 10.2.3.3, 10.3.1, and 10.3.2. June 19, 2008. pp. 3.

PMRA 1641364: Liberty Herbicide (24081): Third application in glufosinate tolerant canola. Submission under 98-0863. DACO 10. PMRA. pp. 3.

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2013

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.